

Les différences culturelles et religieuses dans le processus de transition démocratique

Latifa Akharbach, Ambassadeur du Maroc en Bulgarie

Sofia le 5 juin 2014

La reconnaissance de la différence religieuse et culturelle a beau être consubstantielle de la consolidation démocratique, elle demeure l'un des défis les plus ardues à relever de manière optimale et durable par les sociétés. La difficulté réside dans le fait que cette reconnaissance fondamentale pose la délicate question de l'équilibre entre la cohésion sociale d'ensemble et la mise en place d'un système politique pluraliste prenant en compte la participation des différents groupes et leur droit à la différence.

Il est symptomatique, qu'après tous les progrès réalisés par l'humanité, nous vivions encore aujourd'hui, dans un monde où certains meurent au nom de différences dont d'autres ne reconnaissent, ni ne comprennent la réalité ou même la finalité. C'est la preuve que la question de la gestion de la différence et de la diversité au niveau national comme au plan international pose encore des problèmes de fond.

Le renforcement des particularismes, la montée du communautarisme, la pression uniformisante de la globalisation ont élargi le cercle de ceux qui remettent en question la prétention universaliste de la démocratie occidentale. Un vrai chantier s'ouvre ainsi devant la communauté internationale : comment conjuguer l'idéal démocratique à toutes les cultures. Comment enrichir la définition et les modalités de l'universel démocratique par le patrimoine et la vision de tous les peuples ?

Au niveau national

-Les exemples de sociétés pluriculturelles qui ont sombré dans l'antagonisme ethnique, religieux ou tribal après un changement politique et l'engagement dans un processus de construction démocratique, sont nombreux. La situation

post-révolutionnaire dans certains pays du Printemps arabe, illustre parfaitement la nature complexe du lien entre l'avènement démocratique et la consécration de la pluralité dans l'unité citoyenne.

-L'incompréhension vis-à-vis des différences revendiquées par certains et rejetées par d'autres est loin de trouver son origine uniquement dans la différence de culture politique.

Au cœur même de sociétés à longue expérience démocratique, les divergences persistent sur les limites de l'expression et de la manifestation des différences : la question du hijab, du turban sikh, des prières publiques des musulmans, des minarets des mosquées, des langues des minorités, et même des hamburgers halal sont des exemples parmi d'autres du chemin qui reste à parcourir en matière de prise en compte de la différence et de sa gestion de manière consensuelle dans les sociétés.

-La reconnaissance de la différence est une construction démocratique qui a besoin de volonté politique, d'ancrage culturel, d'encadrement juridique et de conditions pratiques pour s'exercer en toute liberté et en toute responsabilité.

La non-prise en compte des différences culturelles et religieuses est en revanche autrement plus coûteuses en termes de retards et de déficits démocratiques car elle suscite et aggrave le problème de l'appropriation socio-culturelle de l'idéal démocratique.

- la prise en compte de la diversité doit aussi, impérativement, être instituée en milieu scolaire. L'ancrage social des valeurs de l'égalité citoyenne passe par l'éducation à la citoyenneté et la diffusion de la culture du respect de la différence.

L'appropriation est capitale car les démocraties off shore sont vouées inévitablement à l'échec.

-La promotion de la démocratie participative n'est seulement un moyen d'élargir le cercle de ceux qui participent au débat comme à la gestion de la

chose publique. Elle permet aussi d'optimiser l'adhésion aux valeurs communes de la collectivité et de désamorcer l'incompréhension générée par la marginalisation et l'excommunication.

L'expérience marocaine en matière de gestion de la diversité culturelle s'est inscrite au cours des dernières années dans une dynamique de réformes démocratiques qui auront à terme pour effet, de renforcer la cohésion sociale tout en élargissant l'espace de la pluralité et le domaine de l'expression de la différence. La Constitution de juillet 2011 votée par referendum populaire et élaborée par une commission pluraliste et ouverte sur les différentes composantes de la société marocaine, comprend à cet égard une somme d'acquis et de mesures d'avant-garde .

Cette constitution qui interdit la formation de partis sur une base religieuse, ethnique ou linguistique, définit l'identité marocaine de manière ouverte et dynamique. Le Maroc est selon ce texte fondamental, une nation qui fonde son unité sur la diversité assumée des affluents qui ont cristallisé son identité : arabe, amazigh, hassani, africain, andalou, hébraïque et méditerranéen.

La constitutionnalisation de l'amazighe en tant que langue officielle, aux côtés de l'arabe est un acquis majeur. Une loi organique est prévue pour définir le processus de cette officialisation et les modalités de l'intégration de l'amazigh dans l'enseignement et dans les domaines prioritaires de la vie publique .

La mise en œuvre d'une nouvelle politique publique de la migration et du droit d'asile et la régularisation de la situation de milliers de migrants clandestins illustre l'engagement du Maroc à promouvoir l'intégration des migrants de différentes origines ethniques et culturelles et de pratiques confessionnelles diverses dans la société marocaine. Par ailleurs, la société civile marocaine a déjà une contribution importante à la réussite de cette intégration.

Au niveau international :

-La mondialisation a été et demeurera un grand révélateur des différences. Elle a induit des effets complexes dont notamment la concomitance entre le développement des échanges internationaux de toutes natures et le renforcement croissant des particularismes et des différences culturelles et ethniques comme marqueurs d'identités. La peur que des pans entiers du patrimoine culturel de l'humanité soient voués à disparaître car considérés sans valeur marchande face à l'hégémonie culturelle et économique des grandes puissances, a poussé dans leurs retranchements identitaires, plusieurs communautés dans les quatre coins du globe.

-La diversification des flux migratoires au cours des dernières décennies a renforcé le multiculturalisme et la différence culturelle dans de très nombreux pays ce qui a fait que la gestion de la migration est aujourd'hui l'une des questions les plus ardues de l'agenda international. Le danger que le nationalisme ethnique remplace le nationalisme civique est réel et aucun pays ne peut aujourd'hui affirmer que sa politique migratoire est un succès total et irréversible.

-Les inégalités éducatives, économiques et technologiques entre les nations et les sociétés et au sein des sociétés elles-mêmes limitent l'envergure et le fondement parfois du dialogue interculturel et inter religieux voulu par la communauté internationale pour lutter contre la polarisation culturelle et confessionnelle, source de conflits et de haines inter communautaires.

-L'Alliance des Civilisations en tant qu'outil de l'ONU pour promouvoir le dialogue des cultures et des religions est une belle idée en mal de pragmatisme et d'évaluation.

-Les bonnes pratiques en matière de gestion démocratique des différences existent mais ne sont pas suffisamment partagées ou le sont avec parfois une vision ethnocentriste qui limite la portée de l'échange et du partage.

En conclusion :

- Les polarisations culturelles et ethniques et religieuses auxquelles a été confrontée la communauté internationale au cours des dernières années, redonnent de l'acuité à une problématique ancienne. En effet, si l'on ne peut forcément s'accorder sur l'idée d'une constitution démocratique universelle, on ne peut capituler devant les adeptes du rejet de la démocratie au nom des particularismes culturels.
- Si l'idéal démocratique est universel, le contexte politique et socio-culturel de chaque société doit guider le législateur dans la mise en oeuvre du principe démocratique à différents niveaux ; juridique, institutionnel, pratique, etc. C'est là une posture indispensable car non seulement libre de tout ethnocentrisme mais surtout respectueuse du droit à la différence et confiante dans le génie des peuples.